



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

Séance no 44 du lundi 18 juin 2012, 11h00, salle 107 du Château de Dorigny

Présent-e-s

Mmes Nadine Richon (vice-présidente)
Mathilde Falzone (prise du PV)

MM Hugues Poltier (président)
Pierre Goloubinoff
Patrick Michaux
Emmanuel Fernandes

Excusé-e-s

Mme Magdalena Burba
Patrizia Ponti
Silvia Mancini

MM Raphaël Célis
André M. Kuhn
Micha Hersch
Christophe Mager

Ordre du jour

1) APPROBATION DU PV DU 7 MAI 2012	2
2) ADOPTION DU PV DE LA RENCONTRE COPERS/DIRECTION DU 16 MAI 2012.....	2
3) QUESTIONNAIRE.....	2
4) ADHESION DE L'UNIL A L'ASSOCIATION H-OXYGENE	3
5) DIVERS.....	3

Accueil

Monsieur Poltier souhaite la bienvenue à tout le monde. L'ordre du jour est accepté.

Il faudrait discuter pour savoir si la Copers souhaiterait ou non proposer un amendement qui modifierait le règlement concernant le nombre de mandats renouvelables que peuvent exercer les membres au sein de la Copers. **Cela doit figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance.**

1) Approbation du PV du 7 mai 2012

Le PV du 7 mai 2012 est approuvé.

2) Adoption du PV de la rencontre Copers/Direction du 16 mai 2012

Le PV de la séance Copers/Direction du 16 mai 2012 doit être revu et corrigé et sera à nouveau envoyé aux membres. Il sera soumis à approbation à la prochaine séance en septembre.

3) Questionnaire

Une proposition d'un questionnaire pour l'ensemble du personnel est examinée. Un membre se demande qui va analyser les résultats car la Copers n'est pas vraiment « qualifiée » pour le faire.

Le président suggère de prendre contact avec des personnes appropriées et compétentes pour analyser les résultats. Le précédent travail avait par exemple été analysé par la sociologue Mme Mottaz Baran. Selon le président, l'analyse serait une étape ultérieure. Il faudrait, après avoir obtenu les résultats, demander un budget à l'Université et mandater quelqu'un pour faire une analyse plus poussée.

La stratégie de CM pour l'élaboration du questionnaire a été de réduire le nombre de questions. Les questions spécifiques au PAT ont ainsi été supprimées.

Les questions du questionnaire sont passées en revue par les membres afin qu'ils les évaluent ou proposent des éventuelles modifications à faire. **Il en ressort de manière générale que certaines questions doivent**

être modifiées ou ajoutées. Une clarification est parfois demandée, pour améliorer la cohérence et la compréhension.

4) Adhésion de l'UNIL à l'association H-oxygène

Pour rappel, l'association H-oxygène pourrait proposer des offres commerciales de différents types aux collaborateurs de l'UNIL. Ces commerces se sont engagés à faire des propositions avantageuses aux membres de l'association H-oxygène. Les membres de cette association payent une cotisation de 20.- par année.

Il y a eu un contact entre la Direction et cette association qui souhaite étendre sa clientèle à des collaborateurs de l'UNIL. La Direction n'a pas encore pris sa décision.

Si l'option de la collaboration est choisie, l'Université devrait en retour aider au financement de cette association. L'idée qu'on est membre de l'association volontairement est intéressante. Mais la question importante est la suivante : l'Université doit-elle donner son accord à ce partenariat entre une association incluant des collaborateurs de l'UNIL et des commerces ou services divers ?

Les membres présents jugent d'une manière générale positif le fait que la personne est volontairement membre de l'association. Les membres pensent que cela peut être une bonne chose, car l'ensemble du personnel doit pouvoir bénéficier de certains rabais. En tant que représentants de tous les corps du personnel, ils pensent que l'adoption de ce système serait donc une bonne chose.

La Copers va transmettre à la Direction notre avis positif et attendre leur réaction.

5) Divers

Concernant la séance Copers/Direction, selon un membre, il faudrait attirer l'attention sur la différence de frais de remboursement qui est octroyée uniquement selon les statuts des personnes; il se demande pourquoi un professeur obtiendrait un montant de remboursement beaucoup plus élevé qu'un maître-assistant. Selon lui, il n'y a pas besoin de faire des discriminations sur le montant qui est proposé en fonction du statut. Selon un autre membre, l'hypothèse qui est sous-jacente à cette différence de montant, c'est que les professeurs viennent souvent de plus loin que les MA et cela est souvent le cas selon lui.

L'idée est simplement de dire qu'en tant que représentants du personnel, les membres de la Copers s'étonnent de cette différence de montant. Un

membre suggère que le critère de la distance soit prédominant et non pas le statut.

Il faudrait que cette question des frais de remboursement fasse l'objet d'un vote au sein de la Copers et ensuite adresser cela à la Direction. Il faudrait qu'un membre rédige la formule qui sera soumise au vote lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 12h51.